



Mes ordures, c'est mon affaire...

La production de biens d'équipement ne cesse d'augmenter et nous achetons de plus en plus d'appareils électriques et électroniques à la durée de vie limitée. Et plus les technologies évoluent, plus le renouvellement des appareils est rapide. C'est la logique de la société de consommation.

L'évolution des habitudes de consommation

Dans les années 70, une famille moyenne d'un pays industrialisé possédait quelques objets électriques et électroniques : radio, télévision, réfrigérateur, aspirateur et parfois machine à laver et magnétophone.

Ils duraient presque toute une vie. Aujourd'hui, la gamme des appareils considérés comme indispensables s'est considérablement élargie et en plus, ils sont mis au rebut après seulement quelques années de fonctionnement.

Des solutions logiques et écologiques

Il faut, réduire le volume des encombrants (mobilier usagé, appareils électriques et électroniques détériorés...) et les nuisances qu'ils génèrent, développer les moyens d'enlèvement et les lieux d'accueil appropriés, réutiliser les encombrants et recycler les matières qui les composent lorsque c'est possible, supprimer les dépôts sauvages.

Voici les possibilités qui s'offrent à vous dans notre commune :

LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS :

Chaque mardi : conteneur organique et conteneur tout-venant.

LES COLLECTES SELECTIVES EN PORTE-A-PORTE :

PMC et papiers – cartons Le mardi, les semaines paires (1 mardi sur 2)

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Collecte payante uniquement sur inscription au numéro suivant : 04/240.74.74 – 4 fois par an. (voir calendrier Intradel). Inscription une semaine avant la date de la collecte.



LA COLLECTE DES TEXTILES:

A Awans, conteneurs destinés à la collecte des textiles sont à votre disposition. Ils sont situés aux endroits suivants :

- Awans : Rue de l'Église
- Hognoul : Rue Regnier Lejeune
- Othée : Rues E. Lescrenier et Place du Monument
- Villers-L'Évêque : Rue de l'Yser

**Seuls les vêtements qui peuvent être portés par d'autres personnes sont intéressants !
Les vêtements qui ne peuvent plus être portés et dont les personnes veulent se débarrasser
doivent être mis dans les conteneurs tout-venant !**

Ce qui est repris dans ces conteneurs :

- Les vêtements propres (hommes, femmes, enfants)
- La lingerie et le linge de maison
- Les chaussures liées par paires
- Les articles de maroquinerie (ceinture,..)

Ce qui doit être exclu :

- Les vêtements déchirés, sales, ou mouillés
- Les déchets de couture
- Les coussins et édredons
- Les chaussures dépareillées
- Les bottes en plastique
- Les chiffons
- Les autres déchets ...

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS :

A partir du samedi 10 avril 2010 et ce jusqu'au samedi 09 octobre 2010 inclus, il vous sera loisible d'apporter vos déchets verts à un point de collecte.

Le camion SITA sera situé aux heures et lieux suivants :

- de 9h30 à 11h00 AWANS, rue Joseph Wauters
- de 11h15 à 12h00 FOOZ, rue Joseph Delmotte
- de 12h30 à 13h30 HOGNOUL, place du Tige
- de 13h45 à 14h45 VILLERS-L'EVEQUE, rue de la Chapelle
- de 15h00 à 16h00 OTHEE, place du Monument

Qu'est-ce qu'un déchet vert ?

Les déchets verts sont les déchets de jardin, c'est-à-dire les tontes de pelouses, les fleurs fanées, les tailles de haies, arbustes et branchages, les mauvaises herbes et les feuilles mortes.

LES RECYPARCS:

Tous les Recyparcs (anciens parcs à conteneurs) de la zone Intradel sont accessibles sur présentation d'une carte d'accès.

Les parcs les plus proches sont :

- | | |
|---|--------------|
| - Ans : Rue de Jemeppe à Loncin | 04/247.25.27 |
| - Juprelle : Chaussée de Tongres à Lantin | 04/239.16.19 |
| - Remicourt : Chaussée Verte à Momalle | 04/257.63.60 |

La carte Intradel vous donne accès à tous les recyparcs gérés par Intradel.

Une carte par ménage est autorisée.

La carte d'accès doit être présentée à chaque visite.

L'accès aux recyparcs est interdit aux véhicules d'un poids total au sol supérieur à 3,5 tonnes (permis B).

Les quantités apportées ne peuvent excéder 5 m³ par an et 1 m³ par jour, tous matériaux confondus.



LES BULLES A VERRE:

La commune dispose de plusieurs bulles blanches et vertes où les habitants peuvent venir y déposer leurs verres et bocaux.

Ils sont situés aux endroits suivants :

Awans : Rues de Xhendremael et Edouard Bovroux

Fooz : Rue Joseph Delmotte

Hognoul : Rue Regnier Lejeune

Othée : Place du Monument et Englebert Lescrenier

Villers l'Évêque : Rue de la Chapelle

La propreté et la pureté de la couleur sont importantes pour le recyclage du verre.

Le verre blanc ne supporte pratiquement aucun mélange avec une autre couleur.

D'autre part, le verre ne peut être recyclé sans problème que dans la mesure où il ne contient qu'un très faible pourcentage d'impuretés telles que la céramique, le grès ou la porcelaine, le fer, l'aluminium, le plastique ou les étiquettes.

Une concentration trop élevée de ces impuretés accroît les coûts de traitement et engendre des vices de fabrication dans le nouveau verre soufflé ou risque d'endommager les fours.

Verres autorisés

- bouteilles
- flacons
- bocaux

Verres non autorisés

- Verre résistant aux hautes températures
(ex. plats allant au four, plaques vitrocéramiques)
- Porcelaine et céramique
- Verre plat tel que vitres et miroirs
- Ampoules et tubes néon
- Récipients en terre cuite (Bonne destination : recyparc)

VOUS - LES ECO-CITOYENS :

Recycler les déchets verts : le compost

Faire son compostage soi-même présente de nombreux avantages. Tout d'abord, cela permet de réduire la production d'ordures ménagères nécessitant un traitement collectif. Mais la pratique du compostage individuel contribue également à la préservation de l'environnement. Et aujourd'hui, on a tous envie, à son niveau, de faire un geste, un "petit quelque chose" pour l'environnement. Pourquoi ne pas commencer par le compostage individuel ?

Il n'y a pas que les jardiniers avertis pour réaliser et apprécier cette matière fertilisante

Produire soi-même un compost naturel et l'utiliser directement dans son jardin procure une vraie satisfaction personnelle. Vous prenez conscience du cycle de vie des aliments et de la transformation utile de leurs déchets. Quels éléments et aliments peuvent être valorisés par compostage ? Pratiquement tous les déchets organiques : épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, autres déchets organiques,... Le réflexe compostage s'acquiert, jour après jour. C'est votre jardin qui va être ravi et il vous en sera reconnaissant...

Quand vous faites votre compost, voilà comment cela se passe : les déchets organiques se transforment en présence d'eau et d'oxygène. Des micro-organismes qui peuvent être des champignons microscopiques, des bactéries,... transforment ces déchets en un produit comparable à de l'humus, très utile en agriculture et en jardinage : c'est ce qu'on appelle le compost. A l'échelle collective, le principe du compostage reste le même. Il se pratique dans des installations collectives, sur des plates-formes de compostage.

Les déchets faciles à composter

- déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, restes de viande, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés,...
- déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes,...
- déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, plantes d'intérieur,...

Les déchets plus difficiles à composter

- les déchets très ligneux : tailles, branches,...
- les os, les noyaux, les trognons de chou...

Les déchets impossibles à composter

Plastique, verre, métaux ne sont pas compostables

